

lourde tâche à accomplir dans le Pacifique. Je n'entretiens donc aucune illusion en ce qui concerne la guerre.

J'ai lu attentivement le discours du trône à plusieurs reprises depuis qu'on en a donné lecture jeudi dernier. Il est long et, si l'on excepte ici et là des énoncés de faits évidents, il est rempli de lieux communs, qui, comme tous les lieux communs, ne sont que des mots vides de sens. Si l'on veut mettre tout le monde à l'abri du besoin, comme le dit le discours du trône, on devrait, pour faire suite à la nomination prochaine d'un comité spécial chargé de faire étude et de préparer un rapport sur les mesures les plus réalisables d'assurance sociale, relever immédiatement la maigre pitance qu'on verse aux vieillards pensionnés, aux vétérans de la dernière guerre et à leurs veuves, aux personnes à charge de ceux qui ont donné leur vie dans la présente guerre, ainsi que la part du pauvre que constituent les \$9 et les \$13 par semaine qu'on accorde respectivement aux célibataires et aux hommes mariés licenciés.

Ayant à la mémoire les réalisations des gouvernements dirigés par le premier ministre, je n'ai guère confiance à ces propositions de nommer des comités spéciaux chargés de faire étude et de préparer des rapports sur des programmes de portée sociale. Nous avons eu plusieurs comités de ce genre depuis 1921. Nous avons étudié la question de l'assurance-chômage en 1920 et dans les années suivantes, et nous avons adopté une loi en ce sens en 1940. On nous a promis la réforme du Sénat en 1921 et, en 1943, le Sénat compte treize sièges vacants et constitue l'institution la moins démocratique, la plus inutile et la plus dispendieuse qu'on puisse trouver dans le monde.

Les banalités touchant la nécessité d'un vaste plan national d'assurance sociale et une charte de sécurité sociale pour le Canada tout entier me laissent absolument froid. Surtout lorsque je sais, comme chacun doit le savoir en cette enceinte, qu'il existe déjà un vaste plan du genre en Nouvelle-Zélande à l'heure actuelle, qu'il est à l'étude en Australie, et qu'une consolidation et une extension des mesures de sécurité sociale décrites dans le rapport Beveridge au Royaume-Uni ne sauraient être assurées par ce parlement sans une nouvelle répartition des pouvoirs constitutionnels entre les gouvernements fédéral et provinciaux. J'ai déjà affirmé, et je le répète aujourd'hui, que le gouvernement a permis à ce problème de se perpétuer tandis qu'il aurait fallu depuis longtemps tenter de découvrir le moyen de remédier aux difficultés et de moderniser nos rapports d'ordre constitutionnel.

[M. Coldwell.]

Nous devrions tous faire face à ces difficultés. Je sais qu'en certains milieux l'on craint que tout changement apporté à la constitution pourrait mettre en péril les droits qui sont à la base même du pacte confédératif. Il me semble qu'une loi du parlement pourrait adéquatement protéger ces droits; soit encore qu'une charte canadienne, qui reconnaîtrait clairement les droits de la minorité, et aussi de la majorité, si vous voulez, comme essentiels à l'existence de la confédération, aurait le même effet, et qu'il serait ainsi possible de faire disparaître à jamais les craintes très naturelles qui existent. Mais l'adoption d'un vaste plan national de sécurité sociale doit suivre un accord préalable entre ce parlement et les provinces, reconnaissant notre droit de l'adopter et d'en assurer l'application. Un plan fragmentaire devant s'étayer sur des aides et subventions fédérales et des lois d'autorisation provinciales serait inefficace, à mon avis, et pourrait même entraîner des ennuis entre les provinces et le fédéral et alimenter un dangereux esprit de désunion.

Notre parti accordera un appui sans réserve à un plan national véritablement compréhensif. Je crois pouvoir affirmer sans crainte que notre mouvement, et notre ancien chef, feu J.S. Woodsworth, en particulier, ont été à l'avant-garde de ceux qui ont préconisé la pension de vieillesse, l'assurance-chômage, la socialisation des services de santé et les autres formes de législation sociale. Mais du fait que nous avons à l'occasion réclamé du pain pour le peuple du Canada, nous n'en sommes pas pour cela disposés à accepter une offre de miettes. Nous ne nous leurrerons pas au point de croire que même le plan de services sociaux le plus complet soit capable de résoudre nos problèmes d'après-guerre.

Le discours du trône expose que le Gouvernement a commencé l'étude des accords internationaux et des mesures d'ordre domestique susceptibles d'aider à assurer, la guerre terminée, un revenu convenable aux producteurs primaires et du travail à tous. Toujours ces lieux communs, ces vœux platoniques dont abondent les longs discours. La guerre ne nous a-t-elle donc rien enseigné? Chacun doit sûrement voir que nous accomplissons actuellement ce que certains membres du cabinet qui entourent le premier ministre disaient impossible en temps de paix faute de moyens de trouver l'argent nécessaire. Aujourd'hui, avec quelque 700,000 de nos meilleurs jeunes gens portant l'uniforme, nous avons plus que doublé notre production d'il y a quelques années. D'après les calculs, nous avons même produit en 1942 deux fois et demie autant de marchandises qu'en 1933, alors que ces jeunes gens ou leurs parents voyageaient clandestinement